

Une école de l'interco fermera définitivement en juin 2025

Lors de la séance du lundi 16 décembre, les élus de Domfront-Tinchebray interco ont entériné le projet de réorganisation des écoles de Domfront-en-Poiraise, avec la répartition des enfants dans les autres établissements.

Dans le cadre de la réorganisation des écoles de Domfront-en-Poiraise, les élus ont accepté la nouvelle carte scolaire sur le territoire. **« Cela faisait plusieurs années que nous en parlions pour faire face à la baisse démographique et des effectifs à terme. Le dossier est arrivé à maturité. Il permettra de rationaliser les frais de fonctionnement et de redonner une visibilité à l'école de Saint-Front »**, amorce le président, Bernard Soul avant de laisser la parole à Joël Dromer, vice-président en charge de la commission Affaires périscolaires pour la présentation de la situation. **« Actuellement sur Domfront-en-Poiraise, il existe trois écoles : Aliénor-d'Aquitaine, place de Burgwedel, qui accueille des enfants de maternelle ; Brassens-Brel, rue du Champ-Passais, des enfants de classes élémentaires et Saint-Front, des enfants de maternelle et élémentaire »**, explique-t-il avant de détailler la répartition des enfants dans les différents établissements. **« En concertation avec les enseignants, le personnel et l'inspectrice d'académie, le conseil municipal de Domfront-en-Poiraise décide de réorganiser les écoles de son territoire à partir de la rentrée 2025 : tous les enfants de maternelle seraient regroupés sur le site de Saint-Front ; les enfants d'élémentaire sur le site Brasses-Brel et le centre de loisirs actuellement au sein de l'école de Brasses-Brel serait transféré vers le site de l'école primaire de Saint-Front »**. Cette nouvelle organisation aura pour conséquences la fermeture définitive de l'école Aliénor-d'Aquitaine à compter des vacances 2025. L'établissement a accueilli 48 élèves à la rentrée 2024-2025 répartis dans deux classes (petite et moyenne section et moyenne et grande section). **« Il n'y aura pas de changement pour le personnel. Les ATSEM restent en place puisqu'il y aura toujours autant d'enfants à servir »**, précise Joël Dromer. A l'avenir, l'école Aliénor-d'Aquitaine pourrait être occupée par la crèche et la Maison d'assistantes maternelles (MAM) qui sont actuellement à l'étroit dans leurs locaux pour accueillir davantage d'enfants.

Autres dossiers

Office de tourisme de Domfront. Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 1^e octobre dernier, l'OTSI de Domfront-en-Poiraise a été dissous. Après chiffrage des congés payés non payés du personnel

de l'Office de tourisme de Domfront, la SPL Destination Touristique Domfront – Bagnoles-de-l'Orne réclame 16 633 €. Un virement de 4 947 € a été effectué correspondant au solde de l'Office de tourisme. Ainsi il reste à verser à la SPL 11 685 €. Il a été décidé de répartir cette dette entre la CC Andaine-Passais comme cela se faisait auparavant à hauteur d'un tiers, soit 3 895 € et Domfront-Tinchebray interco pour les deux tiers restant, soit 7 790 € pour solde de tout compte.

Création d'une régie de recettes « service déchets ». L'intercommunalité a décidé de mettre en place une opération d'achats de composteurs individuels. La livraison aura lieu en fin d'année, début 2025 et les bons de livraison seront distribués dans les communes. « C'est plutôt bien, cela permettra de réduire le poids des déchets », souligne Serge Costard, vice-président en charge des déchets et du cycle de vie du tri. Les élus communautaires ont fixé le prix de vente à hauteur de 50 % du prix du revient, selon les tarifs suivants : composteurs 300 litres environ en plastique recyclé : 25 € TTC/unité ; 600 litres environ en plastique recyclé : 40 € TTC/unité ; 300 litres environ en bois non traité : 40 € TTC/unité ; 600 litres environ en bois non traité : 50 € TTC/unité. Ils acceptent de créer une régie de recettes « services déchets » pour l'encaissement des tarifs des composteurs individuels.

Service autopartage de location voitures électriques. Ce service va être mis en place prochainement sur la commune de Domfront-en-Poiraie. L'accès à ce service nécessite une caution, un abonnement mensuel et une location à la demi-journée ou à la journée. Les tarifs seront identiques à ceux du service Autofree de Tinchebray-Bocage, soit un abonnement mensuel de 4 € et une location à la demi-journée de 5 € ou à la journée de 8 €. Le règlement pourra se faire directement sur une plateforme par carte bancaire ou par une régie de recettes. Les élus décident de créer une régie de recettes mobilité

Domfront-en-Poiraie, pour l'encaissement des participations des usagers dont les modalités seront fixes par arrêté.

Finances. Certains élus n'ayant pas reçu les documents se rapportant aux 11 derniers points consacrés aux finances (budgets général, ordures ménagère, eau 2025, zones artisanales, décisions modificatives, assainissement collectif et non collectif 2025), le président a décidé de reprogrammer une nouvelle réunion le lundi 23 décembre et de les inscrire à l'ordre du jour.

Nathalie Guérin



Les élus communautaires lors de la séance du lundi 16 décembre.